

N°DEC24\_132



## DECISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

#### **DEC24\_132 - Contrat de cession avec l'Association SEAGULL pour le concert de Claire Roignant dans le cadre de la semaine contre les violences faites aux femmes**

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 24\_018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par l'Association SEAGULL, sise 14 rue Notre Dame - 76200 Dieppe, représentée par Madame Justine Denoyer en qualité de Présidente,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec l'association SEAGULL, pour un concert de l'artiste Claire Roignant le vendredi 29 novembre 2024 à 20h à l'Espace Léonard de Vinci de Montigny-lès-Cormeilles,

DÉCIDE de signer ledit contrat avec l'association SEAGULL dont le SIRET est 89182641400015,

PRÉCISE que la dépense d'un montant total de 750 € (Association non assujettie à la TVA) est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 26 septembre 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,  
Maire



Mis en ligne sur le site de la  
ville le : 03/10/2024